

Résumé de la séance du conseil communal du 02 Juin 2010 à 20 Heures

Présents :

M. André DRICOT, Bourgmestre-Président;
 M. Philippe BELOT, Mme Sophie VERHELST, M. Georges DE COSTER, Echevin (e) s;
 MM. Pascal JACQUIEZ, Michel PAULY, ~~Christian HERNOUX~~, M. Jacques PETITJEAN,
~~Mme Brigitte GILLES~~, M. Christian LATHURAZ, M. C. GUISLAIN Conseiller (e) s
 Communaux;
 Mme Sabrina LAUVAUX, Présidente C.P.A.S.
 Mme Marie-Paule FAYS, Secrétaire Communale.

Monsieur le Bourgmestre excuse Madame GILLES Brigitte et Monsieur HERNOUX Christian.

Sauf indication contraire, les points sont votés à l'unanimité.

Le Conseil, en séance publique

1° Budget 2010 - Modification budgétaire ordinaire n° 01 et extraordinaire n° 2 - APPROBATION

APPROUVE par 6 oui et 3 abstentions (MM. P. JACQUIEZ, C. LATHURAZ et M. PAULY) la modification budgétaire ordinaire n° 1 et la modification budgétaire extraordinaire n°2.

Le nouveau résultat du budget **ordinaire** est arrêté aux chiffres figurant ci-dessus :

	A L'EXERCICE GENERAL			A L'EXERCICE PROPRE		
	Recettes 1	Dépenses 2	Solde 3	Recettes 4	Dépenses 5	Solde 6
D'après le budget initial ou la précédente modification	4.535.115,46	4.001.169,38	533.946,08	3.464.210,44	3.207.815,92	256.394,52
Augmentation de crédit (+)	358.500,43	117.990,31	240.510,12	32.897,39	89.125,53	- 55.828,14
Diminution de crédit (-)		- 21.648,10	- 21.648,10		- 21.648,10	- 2.003,02
Prélèvement		- 19.645,08	- 19.645,08			
Nouveau résultat	4.893.615,89	4.097.511,59	796.104,30	3.497.107,83	3.294.938,43	202.169,40

Le nouveau résultat du budget **extraordinaire** est arrêté aux chiffres figurant ci-dessus :

	A L'EXERCICE GENERAL			A L'EXERCICE PROPRE		
	Recettes 1	Dépenses 2	Solde 3	Recettes 4	Dépenses 5	Solde 6
D'après le budget initial ou la précédente modification	3.183.480,94	3.183.480,94	0	2.182.577,91	3.182.980,94	- 1.000.403,03
Augmentation de crédit (+)	245.922,39	201.410,28	44.512,11	49.394,11	196.119,97	- 146.725,86
Diminution de crédit (-)	- 44.512,11		- 44.512,11			
Nouveau résultat	3.384.891,22	3.384.891,22	0	2.231.972,02	3.379.100,91	- 1.147.128,89

2° **Marché de travaux de pose d'installations d'éclairage public – recours à une centrale de marchés – Accord de principe**

DECIDE DE RECOURIR à la centrale de marchés constituée par l'intercommunale-GRD IDEG pour l'ensemble de ses besoins en matière de travaux de pose d'installations d'éclairage public et ce, pour une durée de 5 ans et la mandate expressément pour :

- procéder à toutes les formalités et prestations requises par la procédure ;
 - procéder à l'attribution et à la notification dudit marché.
-

3° **Mise en place de réserves intégrales dans les peuplements feuillus – Code Forestier art 71 : Accord de principe.**

MARQUE un accord de principe sur les zones de réservation proposées par le DNF pour la mise en place de réserves intégrales dans les peuplements feuillus en application de l'art 71 du code forestier et ce en attendant les plans d'aménagement de la forêt.

4° **Décision sur placement nouveau luminaire EP de récupération à Gochenée, rue du Butia face au n° 62.**

MARQUE son accord sur le placement d'un nouveau luminaire rue du Butia à Gochenée.

5° **Compte 2009 : F.E. Romérée.**

EMET un avis **favorable** à l'approbation du compte 2009 de la F.E. de Romérée qui se solde par un boni de 21.096,55 €.

6° **Ratification déclaration de la vacance d'emplois – année scolaire 2010-2011.**

RATIFIE la délibération du Collège communal du 3/05/2010 déclarant la vacance d'emplois pour l'année scolaire 2010-2011.

7° **Avis sur demande reconnaissance Office du Tourisme Communal de Doische.**

EMET un avis favorable sur la demande de reconnaissance de l'Office du Tourisme Communal de Doische par le Commissariat général au tourisme.

8° **PCDR – Démarrage de l'opération – Accord de principe.**

DECIDE par 7 OUI et 2 abstentions (P. JACQUIEZ ET C. LATHURAZ) du principe de mener une opération de développement rural sur l'ensemble du territoire de la Commune de Doische, de désigner la Fondation Rurale de Wallonie, organisme d'assistance pour l'aider dans les différentes phases de l'opération et de charger le Collège communal de prendre les dispositions nécessaires pour désigner un auteur de projet chargé de réaliser et de présenter en collaboration avec la F.R.W. un projet de Programme Communal de Développement Rural au Conseil communal.

9° **Marché Tarmac – Approbation du cahier spécial des charges – Choix du mode de passation du marché – Année 2010 à 2011 – Décision.**

APPROUVE le cahier spécial des charges pour le marché du tarmac pour les années 2010 à 2011.

Le marché en question est à passer par procédure négociée sans publicité et après consultation de plusieurs entreprises.

10° **Dégâts d'hiver 2008/2009 – Réparation des voiries communales – Approbation des avenants.**

APPROUVE l'avenant n°1 du dossier de travaux de réparations conséquentes des routes de l'ENTITE au montant de 44.902,70 EUROS TVAC , supplément consécutif à des dégradations supplémentaires suite aux épisodes hivernaux rigoureux de l'hiver 2009-2010.

APPROUVE la prolongation du délai d'exécution à 30 jours ouvrables vu l'importance des travaux supplémentaires.

11° **Eglise de Romerée – Restauration de la toiture des nefs – Approbation cahier spécial des charges, choix du mode de passation et avis de marché**

APPROUVE le projet des travaux de restauration de la toiture des nefs de l'église de Romerée, au montant de 89.203,62 EUROS TVA Comprise, ainsi que les documents décrits ci-dessus.

Le marché sera passé par la procédure ADJUDICATION PUBLIQUE, après publication de l'avis de marché requis, conformément aux articles 13,14, et 15 de la loi du 24.12.1993 relative aux marchés publics et à l'article 12 de l'arrêté royal d'application du 08.01.1996.

12° **Convention entre l'Office de la Naissance et de l'enfance et la commune de Doische concernant l'accueil temps-Libre : mise en conformité avec le décret du 26 Mars 2009.**

SIGNE la convention avec l'Office de la Naissance et de l'Enfance concernant la mise en conformité avec le nouveau décret.

13° **Modification Règlement d'Ordre Intérieur de l'accueil extrascolaire organisé par la commune de Doische.**

ADOpte le nouveau Règlement d'Ordre Intérieur de l'accueil extrascolaire organisé par la commune de Doische.

14° **ODJ AG BEP du 29 Juin 2010.**

DECIDE

ART. 1 :

1. d'approuver le Procès-verbal de l'Assemblée générale du 15 décembre 2009 ;
2. d'approuver le Rapport d'activités 2009 ;
3. d'approuver le Bilan et les Comptes arrêtés au 31 décembre 2009 ;
4. d'approuver la Modification budgétaire ;
5. de donner décharge aux Administrateurs ;

6. de donner décharge au Commissaire réviseur ;

ART. 2 : de charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en sa séance du 02 Juin 2010.

15° ODJ AG BEP Environnement du 29 Juin 2010.

DECIDE

ART. 1 :

1. d'approuver le Procès-verbal de l'Assemblée générale du 15 décembre 2009 ;
2. d'approuver le Rapport d'activités 2009 ;
3. d'approuver le Bilan et les Comptes arrêtés au 31 décembre 2009 ;
4. de donner décharge aux Administrateurs ;
5. de donner décharge au Commissaire réviseur ;
6. d'approuver la désignation de Monsieur Pierre HELSON en qualité d'Administrateur représentant le groupe « Communes » au sein du Conseil d'administration ;

ART. 2 : de charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en sa séance du 02 juin 2010.

16° ODJ AG BEP Expansion Economique du 29 Juin 2010.

DECIDE

ART. 1 :

1. d'approuver le Procès-verbal de l'Assemblée générale du 15 décembre 2009 ;
2. d'approuver le Rapport d'activités 2009 ;
3. d'approuver le Bilan et les Comptes arrêtés au 31 décembre 2009 ;
4. d'approuver la modification budgétaire ;
5. de donner décharge aux Administrateurs ;
6. de donner décharge au Commissaire réviseur ;

ART. 2 : de charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en sa séance du 02 juin 2010.

17° ODJ AG INASEP du 23 Juin 2010.

DECIDE

Art 1 : d'approuver les points portés à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 23 juin 2010 :

1. Présentation du rapport d'activités 2009 ;
2. Présentation du rapport de gestion, du bilan et des comptes de résultats au 31 décembre 2009 ;
3. Rapport du Collège des contrôleurs aux comptes ;
4. Approbation du rapport d'activités, du bilan et des comptes au 31 décembre 2009 ;
5. Décharge aux Administrateurs, au Collège des contrôleurs aux comptes ;
6. Composition du Conseil d'administration ;
7. Divers ;

Art 2 : de charger ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté majoritaire exprimée par le Conseil communal en sa séance du 02 juin 2010 ;

18° ODJ AG IDEG du 30 Juin 2010.

DECIDE

Art 1 : d'approuver les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 30 Juin 2010 de IDEG :

1. Présentation du rapport de gestion du Conseil d'administration – Rapports du Contrôleur aux comptes sur les opérations de l'exercice 2009 ;
2. Approbation des comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2009 et de l'affectation du résultat ;
3. Date de mise en paiement des dividendes ;
4. Décharge aux administrateurs et au contrôleur aux comptes pour l'exercice de leur mandat en 2009 ;
5. Modalités de rémunération – adoption de la recommandation du Comité de rémunération du 31 mars 2010 ;
6. Nomination statutaire ;
7. Nomination du réviseur – contrôleur aux comptes et fixation de ses émoluments ;

Art 2 : de charger ses délégués à cette Assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil communal en sa séance du 02 juin 2010 ;

19° ODJ AG IDEFIN du 30 Juin 2010.

DECIDE

Art 1 : d'approuver les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 30 Juin 2010 de IDEFIN :

1. Approbation du Procès-verbal de l'Assemblée Générale du 09 décembre 2009 ;
2. Approbation du Rapport d'Activités 2009 :
 - Rapport de gestion exercice 2009 ;
 - Comptes annuels 2009 ;
3. Décharge à donner aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat en 2009 ;
4. Décharge à donner au contrôleur aux comptes pour l'exercice de son mandat en 2009 ;
5. Désignation de Monsieur Patrick BARRIDEZ en qualité d'Administrateur en remplacement de Monsieur Daniel VANDERZEYPEN ;
6. Désignation du Commissaire Réviseur ;

Art 2 : de charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal en sa séance du 02 Juin 2010.

20° ODJ AG INATEL du 25 Juin 2010.

DECIDE

Art 1 : d'approuver les points ci-après inscrits à l'ordre du jour de l'Assemblée générale du 25 Juin 2010 de INATEL :

1. Approbation des comptes du 1^{er} janvier 2009 au 30 novembre 2009 ;
2. Rapport du Conseil d'Administration jusqu'au 26 novembre 2009 ;
3. Décharge à donner aux administrateurs jusqu'au 26 novembre 2009 ;

4. Présentation des comptes de l'exercice social 2009 – du 1^{er} janvier 2009 au 31 décembre 2009 ;
5. Décharge à donner au réviseur pour l'exercice de son mandat en 2009 ;

Art 2 : de charger ses délégués à cette assemblée de se conformer à la volonté exprimée par le Conseil Communal en sa séance du 02 Juin 2010.

Approbation PV de la séance précédente du Conseil Communal.

La séance du Conseil communal s'étant déroulée sans intervention, le procès-verbal est considéré comme approuvé.

La séance est terminée, il est 22 heures 12 '.
Le Président lève la séance.

This document was created with Win2PDF available at <http://www.win2pdf.com>.
The unregistered version of Win2PDF is for evaluation or non-commercial use only.
This page will not be added after purchasing Win2PDF.